

<http://www.oncfs.gouv.fr/spip.php?article1292>



# Quand environnement rime avec paysage

- L'ONCFS en Région - Occitanie - Préserver la biodiversité : les missions de police -

Publication date: jeudi 26 avril 2012

---

Copyright © ONCFS - office national de la chasse et de la faune sauvage -

Tous droits réservés

---

## L'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) contrôle l'application de la réglementation de l'affichage des sites classés.

Le service départemental de la Lozère en partenariat avec la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Languedoc Roussillon (DREAL) et du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine de Lozère (SDAP) ont effectué des tournées communes d'information et de sensibilisation sur les réglementations relatives aux sites classés et aux pré-enseignes.

Ces tournées, courant juillet 2011, se sont déroulées dans les Gorges du Tarn. Cette zone géographique très touristique vient dernièrement d'être inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO. Elle est également depuis peu, pour partie, zone coeur du Parc National des Cévennes et depuis plus longtemps site classé et zone natura 2000.



La réglementation actuelle sur les sites classés interdit les pré-enseignes et la publicité.

Conscient de la valeur de ce site et de l'activité qui s'y déroule, le SDAP en partenariat avec le Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples « Grand Site des gorges du Tarn, de la Jonte et des causses » (SIVOM) ont proposé une signalétique commune à l'ensemble des prestataires, s'intégrant au mieux dans le paysage tout en continuant d'assurer leurs rôles d'information sur les activités se déroulant dans le site. Cette démarche, effectuée avec les exploitants, respecte une charte graphique précise.

Suite à son acceptation et à sa mise en place, l'objectif de l'appui de l'ONCFS au SDAP et à la DREAL était d'assurer une présence policière aux côtés de ces établissements dans leur démarche de suppression des pré-enseignes illégaux ayant un impact fort sur l'aspect visuel et la qualité paysagère des Gorges du Tarn. Ces opérations ont porté leurs fruits et la majorité des panneaux illégaux a été supprimé.

D'autres tournées sont prévues afin d'assurer dans ce site exceptionnel une qualité paysagère équivalente à sa valeur environnementale, touristique et patrimoniale reconnu à l'échelle mondiale.

ONCFS SD48